

**Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie salle Jean-Claude GEORGES le 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 19 heures.**

**PRÉSENTS :** JOURDAN C, COURTADON J, FINCK M, POTIGNAT J, BLANCHER P, LORIEUX D (*arrivée à 19 h 13*), LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, GUY C, DUBESSET C, MORIN C.

**ABSENT EXCUSÉ :** NAGY H.

#### **Adhésion de nouveaux membres à l'EPF-Smaf**

Les communes de :

- SAINT ELOY LES MINES (63), par délibération du 29 octobre 2015,
- MADRIAT (63), par délibération du 10 juin 2015,
- REUGNY (03), par délibération du 8 janvier 2016,
- MALREVERS (43), par délibérations des 25 février et 17 mars 2016,
- BOISSET (15), par délibération du 26 mars 2016,

La Communauté de Communes du :

- SUMENE-ARTENSE (15), composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, la Monselie, le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes) par délibération du 17 février 2016,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

POUR : 11            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **Modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de Randan**

La Communauté de Communes a modifié ses statuts pour pouvoir prendre la compétence « création, aménagement, gestion et entretien des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires, périscolaires lorsque l'accueil se déroule les mercredis après-midi ». Chaque Conseil Municipal doit délibérer sur cette modification.

POUR : 11            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **Recrutement d'agents non titulaires pour les TAP**

Dans le cadre des TAP, il est nécessaire de recruter du nouveau personnel. Il convient de créer deux postes d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 07 juillet 2017 inclus.

POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **Recrutement de vacataires**

Suite à la mise place en septembre 2014 des rythmes scolaires à l'école de Saint-Sylvestre-Pragoulin, la commune a mis en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) les jours suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 plus 1 h de préparation des activités (soit au maximum 5 h par semaine).

En cas de besoin ponctuel, il est proposé de recourir à des vacataires pour permettre le bon déroulement des TAP. La rémunération de chaque vacation est fixée sur la base d'un forfait horaire de 9,86 €.

Les communes peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération attachée à l'acte.

POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **Décision modificative du budget primitif 2016 (assainissement)**

Suite à la réception de l'avis des sommes à payer (8 815,02 €) à Vichy Val d'Allier dans le cadre de la convention de déversement des eaux usées de la commune dans leur réseau public d'assainissement (ce qui correspond à la participation de la commune aux frais de fonctionnement de la station d'épuration), il convient d'inscrire au budget 2016 les écritures suivantes :

#### **Dépenses**

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Dépense fonctionnement   | - 8 816,00 € (article 023 Virement à la section d'investissement) |
| Dépense fonctionnement   | + 8 816,00 € (article 658 Charges diverses de gestion courante)   |
| Dépense d'investissement | - 8 816,00 € (article 2031/10003 Frais d'études)                  |

#### **Recette**

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Recette d'investissement | - 8 816,00 € (article 021 Virement de la section de fonctionnement) |
|--------------------------|---|

POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

## **Avenant n° 1 au marché de voirie 2015**

Suite à des travaux imprévus, il est nécessaire d'établir un avenant au marché de voirie avec EUROVIA. Le montant de l'avenant s'élève à 17 042,00 € HT soit 11,95 % d'augmentation par rapport au marché initial.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 août 2016 et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après délibération autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1.

POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

La demande de subvention déposée au titre des amendes de police pour l'aménagement du bourg a reçu un avis défavorable du Conseil Départemental.

### **Extinction de l'éclairage public**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2016, l'extinction de l'éclairage public avait été évoqué et une synthèse de présentation envoyée aux conseillers en vue d'une délibération.

Les différentes options de coupures nocturnes de l'éclairage public sont :

- coupure totale de 00 h 00 à 05 h 00,
- coupure totale de 23 h 00 à 05 h 00,
- coupure totale de 00 h 00 à 05 h 00 sauf vendredi et samedi,
- variation de 40 % sur 10 h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'est prononcé :

- coupure nocturne de l'éclairage public de 23 h 00 à 05 h 00 : 7 voix
- coupure de 00 h 00 à 05 h 00 : 3 voix
- coupure de 00 h 00 à 05 h 00 sauf vendredi et samedi : 0 voix
- variation de 40 % sur 10 heures : 2 voix

La coupure de 23 heures 00 à 05 heures 00 est donc retenue, sa mise en œuvre sera précédée d'une information à la population.

### **Enfouissement des réseaux télécoms route de Bellerive sur poste les Graviers**

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme a présenté à la commune un projet d'enfouissement des réseaux de télécommunications, en coordination avec les réseaux électriques, sur le poste des Graviers.

L'avant-projet des travaux comprend les dispositions suivantes :

- la tranchée commune en domaine public et en domaine privé sera à la charge du SIEG,
- l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG, en coordination avec les travaux de réseau électrique, seront à la charge de la commune pour un montant de 4 000,00 € HT soit 4 800,00 € TTC,
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le Conseil valide le projet et autorise Madame le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### **Convention avec la SEMERAP pour le contrôle des poteaux incendie**

L'engagement contractuel entre la SEMERAP et la commune arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal délibère sur le projet de convention (nombre actuel de poteaux incendie : 18).

POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### **Contrat d'affermage avec la SEMERAP**

Le contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif de la commune, délégué à la SEMERAP, est arrivé à échéance.

Madame le Maire présente le nouveau projet de contrat proposé par la SEMERAP SPL.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la durée de contrat proposée (12 ans) sachant que la compétence assainissement deviendra obligatoire pour la Communauté de Communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Quant à la proposition financière du contrat, l'Assemblée trouve l'augmentation trop importante et s'inquiète de la répercussion sur la facture des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (0 voix pour, 11 voix contre, 1 abstention) refuse le projet de contrat d'affermage.

#### **Tour des commissions**

- Monsieur Roland LAPLACE présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2015 de la SEMERAP.
- Des dégradations sont signalées sur l'impasse du Germinel, Monsieur Jacques COURTADON se chargera de prendre contact avec l'entreprise responsable.
- Messieurs POTIGNAT et MANILLERE font part de leur participation à la réunion de l'Union Sportive (Football). Une convention, entre la Commune et l'USSSP, est en cours d'élaboration pour déterminer le rôle de chacun dans l'entretien du stade. Ce document est rédigé en concertation avec l'interlocuteur privilégié du club de football.
- Madame Céline DUBESSET fait le point sur la rentrée scolaire 2016-2017 à l'école. Il y a cette année 87 enfants scolarisés. Aucun changement majeur n'est intervenu dans l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) si ce n'est deux changements d'animateurs.
- Madame Marcelline FINCK présente le bilan de fréquentation de la garderie scolaire 2015-2016. Il est en baisse par rapport à l'année scolaire précédente.
- Monsieur POTIGNAT demande à compléter le groupe de travail constitué pour le projet de travaux à la salle polyvalente et à la mairie. Madame MORIN et Monsieur BECOUSE font acte de candidature. Le Conseil valide ce nouveau groupe.
- Monsieur Pierre BLANCHER présente au Conseil Municipal les deux devis pour l'achat d'un nouveau tracteur-tondeuse.

Deux entreprises ont fait une offre à savoir :

- ♦ BARDIN Motoculture pour un montant de 16 800,00 € HT soit 20 160,00 € TTC (modèle KUBOTA),
- ♦ LAURENT VICHY pour un montant de 17 136,34 € HT soit 20 563,60 € TTC (modèle John DEERE).

Le Conseil Municipal choisit le devis de BARDIN Motoculture pour un montant de 16 800,00 € HT.

Des devis doivent être demandés pour la remorque.

- Les trois logements sociaux construits par Auvergne Habitat « rue de la Live » seront terminés en décembre. Des candidatures ont déjà été déposées, les personnes intéressées peuvent encore déposer une demande, directement auprès d'Auvergne Habitat.

Madame le Maire précise les types de logement :

- un T3 pour un loyer de 448,49 € + 33 € de charges, (logement soumis à condition de ressources),
- un T4 pour un loyer de 442,21 € + 36 € de charges (logement soumis à condition de ressources),
- un T4 pour un loyer de 517,77 € + 37 € de charges (logement pour lequel la Mairie peut proposer des candidats).

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au service des Domaines une estimation du prix du logement communal situé 2 impasse des Graviers. Le service des Domaines lui a indiqué que leur avis n'était plus obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants. Cet avis ne sera pas exigé par le contrôle de légalité de la Sous-préfecture.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 01.**